

Questions orales

blème à Terre-Neuve et nous continuerons à proposer des solutions en fonction des besoins.

M. Rompkey: Monsieur le Président, puis-je rappeler à la ministre que le besoin est là maintenant. Nous sommes en novembre, il commence à faire passablement froid et les gens doivent pouvoir survivre à l'hiver. La ministre a créé une situation sans issue, car pour avoir droit aux prestations il faut avoir travaillé 10 semaines dans le secteur des pêches seulement, l'an dernier. La seule façon dont les gens ont eu accès aux prestations l'an dernier c'est grâce à la réponse spéciale qu'elle a annoncée. C'est donc une situation sans issue pour les pêcheurs et les employés d'usine qui veulent avoir droit aux prestations.

La ministre pourrait-elle modifier les critères d'admissibilité à son programme de cette année et lui donner suffisamment de souplesse pour tenir compte de la participation prolongée au secteur des pêches, plutôt que d'insister sur une période d'emploi de 10 semaines l'an dernier, car cela crée une situation sans issue?

Mme McDougall: Monsieur le Président, ce que nous avons fait, c'est concevoir un programme qui a la souplesse que nous avons toujours eue, pour qu'il se définitive directement auprès des personnes qui travaillent dans le secteur des pêches.

Les fonctionnaires du ministère, à Terre-Neuve, travaillent en étroite collaboration avec les pêcheurs et les industries sur les définitions et leur interprétation. Je serai en contact avec eux régulièrement pour être sûre que les programmes que nous avons mis sur pied répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés.

* * *

LE SÉNATEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Consommateurs et des Sociétés. Il a lu le communiqué de presse dans lequel on précisait que selon les dossiers de la Banque fédérale de développement, le sénateur Cogger n'avait effectué aucun travail pour la Banque. Étant donné que les chèques en question ont été envoyés au sénateur Cogger, et étant donné que ce dernier a établi la facture pertinente, la Banque a-t-elle vérifié pour s'assurer que le sénateur Cogger n'avait pas effectué le travail en question?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la Banque n'a aucune façon de savoir qui, au sein de l'étude d'avocats, a effectué le travail et ce n'est pas là sa responsabilité. Si je comprends bien le député, et peut-être qu'il pourra me corriger si je me trompe, il prétend, semble-t-il, qu'il incombe à la Banque de s'assurer qu'en fait, lorsqu'elle

paie une étude d'avocats pour ses services, le travail en question n'a pas été effectué par une personne qui n'avait peut-être pas le droit de le faire en vertu de l'article 14; est-ce cela que je dois comprendre? Si cette responsabilité est évidente dans la Loi, il pourrait peut-être me préciser à quel endroit dans la Loi on impose cette responsabilité à la Banque.

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est le sénateur lui-même qui a envoyé la facture en question le 5 juillet à la Banque fédérale de développement. Les dossiers montrent que c'est le président de la Banque lui-même qui a autorisé le paiement à l'étude d'avocats du sénateur. La lettre réponse a été renvoyée au sénateur. N'est-il pas évident que l'agence n'a pas vérifié si oui ou non le sénateur Cogger violait la loi et le ministre ne trouve-t-il pas cela inquiétant?

M. Andre: Monsieur le Président, la répétition continue de ces questions est probablement une bonne raison pour que ces questions soient posées au Sénat plutôt, là où le sénateur a demandé qu'un comité spécial soit formé, afin d'examiner cette question et des questions de ce genre.

Je rappelle au député que la facture provenait de l'étude d'avocats Lapointe Rosenstein. Le chèque versé par la Banque fédérale de développement était établi au nom de cette étude. Le contrôleur a vérifié auprès du dirigeant de la société qui avait demandé les services juridiques en question, afin de déterminer s'ils avaient bien été rendus. Le président a déclaré que oui et que la facture devait donc être payée. Malgré toutes ses recherches dans ses dossiers, comme il l'a déclaré dans un communiqué de presse vendredi dernier, celui-ci n'a pu trouver la preuve que le sénateur Cogger s'était chargé d'une partie du travail. Je sais que vous cherchez désespérément à en faire un scandale et je comprends alors, je le répète, que vous tentiez par tous les moyens de trouver matière à scandale, mais j'ai bien peur que ce soit là la vérité.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Un producteur de musique renommé de ma circonscription d'Elk Island m'a dit que la taxe actuelle sur les ventes des fabricants paralyse littéralement la production musicale dans l'ouest du Canada. Il m'a appris que le gouvernement prélevait cette taxe de vente sur ses produits avant même qu'il ait réussi à les vendre. Il trouve cela injuste. Selon lui, la nouvelle TPS pourrait lui corriger cette situation. Est-ce vrai et, le cas échéant, comment cette nouvelle taxe favorisera-t-elle la production musicale,